



Grande salle, 03.07.2023 19:30

Présidence	Ismaël Perrin
Membres présents	Cassandra Cherix Virginie Claret Ismaël Osmani Pascal Trombert
Excusé (e/s)	Hülya Neza Emanuel Rey-Mermet Stéphane Robert
Invité (e/s) présent (e/s)	Nofival SA M. Gaëtan Brigante
Secrétaire communale	Christine Perrin ad interim

..

## **12.01. ASSEMBLEE PRIMAIRE / COMPTES 2022**

### **Considéran**

Participation : 34 personnes (y compris le Conseil communal, sont excusés M. Stéphane Robert et Emmanuel Rey-Mermet).

Le Président souhaite la bienvenue aux citoyens en relevant la présence de M. Gaëtan Brigante de Nofival SA (organe de révision). Il ouvre cette assemblée primaire consacrée principalement aux comptes 2022, en donnant lecture de l'ordre du jour qui est accepté tel que proposé. Il propose Mme Mireille Levet comme scrutatrice, laquelle accepte cette tâche.

### **1) Procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 19.12.2022**

M. Frédéric Ecoeur souhaite l'affichage du PV et revient sur le point d'EWI. Il demande comment cela se fait que la Commune finance une société privée et que ce sont des privés qui la dirigent. Ismaël répond que ce n'est pas une société privée mais une société anonyme dont le capital-action est détenu à 100% par la Commune. Il précise qu'il ne faut pas confondre actionnaire et administrateur.

La société est gérée par un conseil d'administration, soit MM. Luc Fellay, Roger Morisod et lui-même.

Il est encore demandé si il y a des Val-d'Illiens dans cette société. Ismaël répond qu'Ewi figure dans le bilan de la Commune et que c'est le Conseil communal qui décide des stratégies de la société. Actuellement la société est dormante vu sa non-activité.

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 19.12.2022 est accepté par 32 oui et 2 abstentions.

### **2) Présentation des comptes 2022 de la Municipalité**

Le Président commente les comptes 2022 selon la présentation figurant en pièce jointe et faisant partie intégrante du présent procès-verbal. Il précise que c'est le 1<sup>er</sup> bouclément MCH2 et que la comparaison avec les comptes 2021 n'est pas toujours réaliste vu qu'entre 2021 et 2022, les plans comptables ont été complètement remodelés.

Il relève qu'il a fallu faire face à une charge importante et imprévue due à un litige avec un promoteur et qui était en cours depuis une quinzaine d'années. La Commune a malheureusement perdu le procès auprès du Tribunal et s'est vu infligée une indemnisation de l'ordre de CHF 1'400'000.—. L'assurance a pris en charge une partie du montant, le solde restant de CHF 700'000.— a dû être versé par la Commune.

M. Clovis Seppey demande si dans le cadre des investissements réalisés pour le service des eaux, une part est ventilée dans le service du feu. Ismaël répond qu'une répartition est bien effectuée et attribuée pour la défense incendie et les bornes hydrantes.

### 3) Rapport de l'organe de vérification des comptes

Le Président donne la parole à M. Gaetan Brigante de la Fiduciaire NOFIVAL SA pour la lecture du rapport de vérification des comptes 2022, qui recommande d'approuver les comptes annuels clôturant avec un excédent de recettes de fonctionnement de CHF 1'353'299.84, un bénéfice de l'exercice de CHF 153'987.11 et une fortune au 31.12.2022 de CHF 5'828'917.51.

### 4) Approbation des comptes 2022 de la Municipalité

Par vote à main levée, l'assemblée primaire accepte par 33 oui et 1 abstention les comptes 2022 de la Municipalité et donne décharge à l'Administration communale, au Conseil communal et à l'organe de vérification des comptes. Le Président remercie les Conseillers communaux et la responsable des finances Madame Christine Perrin pour la bonne gestion des comptes.

### 5) Divers

#### Questions des citoyens :

M. Nicolas Aubry demande où en est la situation des Bains. Ismaël répond que nous avons peu d'information car nous avons pris du recul par rapport à ce dossier. Il n'y a pas moins de dix procédures juridiques en cours et certaines créances ne sont pas reconnues par divers créanciers, certainement dans le but de retarder les procédures. L'Office des faillites à tenter de vendre des terrains afin de générer un peu d'argent mais sans succès. Chaque tentative s'ensuit de nouvelles procédures, c'est une histoire sans fin.

A la question qui paie le salaire du concierge, il répond que c'est un créancier ou une banque créancière qui assure les frais de maintenance. La Commune ne prend plus rien à sa charge depuis environ une année. Tous ces frais seront remboursés en 1<sup>er</sup> lieu en cas de vente.

M. Clovis Seppey demande s'il est possible de trouver une solution pour la benne des déchets verts à la déchetterie car son accès est difficile avec ses échelles. La demande est notée et sera transmise pour analyse de la problématique.

M. Frédéric Ecoeur demande qu'à l'avenir la date de l'Assemblée primaire soit fixée avant la fin des écoles et qu'elle se déroule à 20h00 comme auparavant.

Mme Vermeulen demande quelle est la signification de MCH2. Il est répondu qu'il s'agit du Manuel Comptable Harmonisé N° 2. C'est un nouveau plan comptable avec des recommandations qui a dû être adapté et appliqué par tous les cantons. Ce nouveau modèle comptable a notamment pour mission de promouvoir l'harmonisation, la comparabilité et la transparence dans la présentation des comptes publics.

La séance est levée à 20h30 et le Président remercie les citoyens de leur participation avant de passer à l'Assemblée bourgeoisiale.

#### REMARQUES :

Approuvé le :

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président :

Ismaël Perrin

Secrétaire communale ad-interim :

Christine Perrin